

Guichet électronique des formalités d'entreprises

07 MARS 2023



Chefs d'entreprise, entrepreneurs,

formalites.entreprises.gouv.fr

Un site unique et une assistance en ligne et de proximité pour effectuer les formalités de votre entreprise.

Tout simplement.



Depuis le 1er janvier le guichet électronique des formalités d'entreprises (guichet unique) devient le portail obligatoire pour les déclarations d'entreprises. Or, depuis sa mise en place de nombreux dysfonctionnements limitent son bon fonctionnement.

C'est pourquoi plusieurs procédures alternatives ont été mises en place pour traiter les demandes des entreprises et de leurs mandataires.

Pour plus de clarté un document élaboré par le ministère de l'économie, récapitulant les acteurs auprès desquels les entreprises peuvent réaliser leurs déclarations : [pour le consulter](#).